

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 Juin 2026

Le quatre Juin deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD, M. François TRAVERS, Mme Maryline AVERTY, Mme Isabelle ANACHE, M. Jean-Louis TEMPLIER, Mme Valérie GAUTIER, M. Guillaume TEMPLIER, Mmes Amélie BLANCHET, Julie BAZUREAU, Céline LERAY, MM. Cyrille BRUNETEAU, Damien GUITTENY, Kévin MERCERON, Mme Evy GRASSET.

Etaient excusés : M. Joseph BLANCHARD, M. Mickaël BRISSET donne pouvoir à M. Damien GUITTENY, Mme Sandra GABORY donne pouvoir à Mme Delphine THABARD, M. Gwenaël JAUNATRE donne pouvoir à M. François TRAVERS.

Date de la convocation : 29 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Mme Delphine THABARD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 Avril 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. Joseph BLANCHARD

1) Choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif : (D2026-06-04-01)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service public de l'assainissement collectif de la commune est actuellement confié en délégation de service public, sous la forme d'un affermage, dans le cadre d'un contrat conclu avec la SAUR. Celui-ci arrive à son terme le 31 Décembre 2026.

A l'approche de cette échéance, la collectivité doit déterminer le mode de gestion le plus adapté pour assurer la continuité et la qualité du service. Conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport liminaire a été élaboré afin d'éclairer les élus sur les différentes options envisageables.

Ce rapport met en évidence :

- Les contraintes techniques croissantes liées à la gestion du service ainsi que l'absence de personnel spécialisé et de structure technique opérationnelle au sein de la commune,
- L'évolution d'une réglementation de plus en plus stricte en matière de qualité et de contrôle ainsi que les exigences accrues des usagers en matière de qualité de service,
- La satisfaction apportée par le mode de gestion actuel, la délégation de service, qui apparaît comme le plus adapté aux besoins de la collectivité.

Compte tenu de ces éléments et considérant que :

- la Commune ne dispose pas des moyens techniques et humains nécessaires pour assurer directement la gestion des ouvrages d'assainissement, notamment en matière de suppléance en cas d'astreinte ou de situation de crise ;
- le pilotage des ouvrages d'épuration et le suivi des boues requièrent des compétences spécifiques que la Commune ne souhaite pas se doter ;
- la Commune souhaite faire supporter le risque industriel et le risque commercial relevant de l'exploitation au concessionnaire tout en la responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu,

Il est proposé de reconduire une concession de service public comme mode de gestion à compter du 1^{er} Janvier 2027 sur une durée de base de 11 ans justifiée par la nature des investissements à réaliser et leur période d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le principe d'une concession de service public pour la gestion du service de l'assainissement collectif pour une durée de 11 ans à compter du 1^{er} Janvier 2027,

DONNE mandat à M. le Maire pour engager et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que pour lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence afin de désigner le délégataire.

2) Lotissement des Grandes Vignes – Extension : fixation des tarifs des lots suite à la redivision des terrains : (D2026-06-04-02)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé en 2024 des travaux de viabilisation visant à étendre le Lotissement des Grandes Vignes. Trois lots ont ainsi été viabilisés et leur prix de vente a été arrêté par délibération n° D2024-05-30-03 en date du 30 Mai 2024. Si le lot n° 3 a été cédé, les deux autres lots n'ont pas trouvé preneur en raison de leur superficie et de leur prix, jugés trop élevés.

Afin de faciliter leur commercialisation, il a été décidé de procéder à une redivision de ces 2 parcelles, générant ainsi quatre nouveaux lots, mieux adaptés aux attentes des acquéreurs potentiels. Des études et travaux de viabilisation complémentaires devront être réalisés au préalable.

Compte tenu des estimations réalisées, il appartient au conseil municipal de fixer, par délibération, le prix de vente de ces quatre nouveaux lots.

M. le Maire rappelle que les cessions de terrains réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement de zones constituent des activités économiques (lotissements, ZAC, zones d'activités ...) soumises de plein droit à la TVA. En conséquence, les prix de cession seront fixés sur la base d'un montant HT et la TVA sera calculée sur la marge ou le prix total en fonction de l'origine et des caractéristiques des parcelles qui composent les terrains à céder. Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur à la date de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la redivision des lots n° 4 à 7 situés dans l'extension du Lotissement des Grandes Vignes telle que présentée,

FIXE le prix de vente de ces 4 lots issus de cette redivision comme suit :

Lots	Superficie en m²	Prix en € HT
4	552	71 760,00
5	432	56 160,00
6	521	67 730,00
7	390	50 700,00

DECIDE d'inclure une clause anti spéculative dans les actes de vente des lots précités afin d'éviter toute revente à des fins spéculatives des terrains non bâtis.

CHARGE M. le Maire ou son représentant de signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3) Budget annexe Lotissement : adoption de la décision modificative n° 1 : (D2026-06-04-03)

Mme Delphine THABARD, 1^{er} adjointe, informe l'assemblée que cette nouvelle division de lots au sein du lotissement des Grandes Vignes nécessite des travaux de viabilisation ainsi que des études préalables.

Ces opérations, non prévues lors de l'adoption du budget annexe initial, entraînent des dépenses supplémentaires qu'il convient d'autoriser par décision modificative, conformément aux règles de gestion budgétaire et comptable applicables aux collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante, tout en garantissant l'équilibre budgétaire du budget annexe concerné :

Désignation Chapitre – Article - Libellé	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F - 011 – 6045 – Achats d'études et de prestations de services	12 580,00 €	
F - 011 – 605 – Achats de matériel équipements et travaux	41 750,00 €	
F – 70 – 7015 – Vente de terrains aménagés		6 569,50 €
F – 65 - 65822 – Reversement de l'excédent des budgets annexes	- 47 760,50 €	
TOTAL	6 569,50 €	6 569,50 €

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

4) Budget communal : adoption de la décision modificative n° 2 : (D2026-06-04-04)

Mme Delphine THABARD, 1^{ère} adjointe, rappelle que lors du vote du budget primitif du budget principal, le Conseil municipal a arrêté les prévisions budgétaires pour l'exercice en cours.

Le reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal ayant été revu à la baisse, cette situation nécessite donc une adaptation des prévisions initiales du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation Chapitre – Article - Libellé	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F – 011 – 617 – Etudes et recherches	- 47 760,50 €	
F- 75 - 75821 – Excédent budgets annexes à caractère administratifs		- 47 760,50 €
TOTAL	- 47 760,50 €	- 47 760,50 €

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

5) Contrat d'assurance des risques statutaires : délégation de mandat au Centre de Gestion de Loire Atlantique pour une consultation groupée : (D2026-06-04-05)

Mme Delphine THABARD, 1^{ère} adjointe, expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique offre aux collectivités et établissements publics relevant de sa compétence, la possibilité de souscrire un contrat groupe d'assurance couvrant les risques statutaires liés à l'absentéisme de leurs agents. Ce dispositif, en place depuis le 1^{er} janvier 2023, prendra fin le 31 décembre 2026. Dans la perspective de son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2027, le Centre de Gestion lance une consultation afin de sélectionner un nouvel attributaire.

Ce contrat groupe présente des avantages significatifs pour les collectivités adhérentes, notamment :

- **Une mutualisation des risques** permettant d'optimiser les taux et les garanties ;
- **Des services d'accompagnement** en matière de prévention de l'absentéisme (soutien psychologique, contrôles médicaux, programmes de réinsertion, etc.), complémentaires à la politique de santé au travail menée par le Centre de Gestion ;

- **Un pilotage entièrement assuré par le Centre de Gestion**, dans un contexte assurantiel complexe marqué par une sinistralité dégradée et un désengagement des assureurs.

Le futur contrat groupe couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL (régime spécial) : maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire) ;
- Pour les agents relevant de l'IRCANTEC (régime général) : maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Les collectivités et établissements publics sont invités à participer à cette consultation tout en conservant la faculté d'adhérer au contrat en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code la Commande Publique

Vu le Code des Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour le lancement de la procédure de mise en concurrence, visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire, sans engagement préalable d'adhésion au futur contrat.

6) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. le Maire informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués

➤ **Exercice du Droit de Prémption Urbain :**

Renonciation sur les biens référencés :

- Section AD n° 52 d'une superficie de 854 m² situé 4 rue des Peupliers,
- Section ZB n° 638 d'une superficie de 1 500 m² situé 218 rue du Grand Moulin

➤ **Concessions cimetière**

Néant

➤ **Marchés inférieurs à 15 000 €**

Nom fournisseur	Lieu	Objet	Montant HT
LONGEPE Electricité	LA MARNE	Travaux de câblage pour modification pdl espace anté	491,44 €
QUEGUINER	LA PLAINE SUR MER	Busage Le Moulin de la Chollerie	785,72 €
PROMAT Incendie	DAX	Mise en conformité de l'église pour lutte incendie	418,24 €
QUEGUINER	LA PLAINE SUR MER	Fournitures pour travaux de pluvial de l'Eglise	555,14 €
CDC Conseils	Machecoul Saint Même	Alignement - bornage et mise en place dossier Rue de Bel air (parcelle AD 99)	1 665,00 €
CDC Conseils	Machecoul Saint Même	Alignement - bornage et mise en place dossier Rue de Bel air (parcelle AD 100)	1 665,00 €

7) Questions diverses

Sud Retz Atlantique Communauté :

Lors du dernier conseil, 2 représentants communaux ont été désignés pour siéger dans les 10 commissions thématiques créés au sein de la Communauté de Communes. Or, certaines appellations ont été modifiées depuis et la commission Finances – Ressources humaines- mutualisation et communication a été scindée en 2, ce qui représente au total 11 commissions.

COMMISSIONS THEMATIQUES	2 représentants
Développement économique et Tourisme	Damien GUITTENY et Cyrille BRUNETEAU
Urbanisme (ADS) - Habitat (PLH, PTRE) - Défense contre l'incendie - Aménagement du Territoire, PICS	Mickaël BRISSET et François TRAVERS
Education routière - Transport scolaire - Espaces aquatiques - sports	Maryline AVERTY et Guillaume TEMPLIER
Vie sociale - Convention territoriale Globale – systèmes d'informations	Delphine THABARD et Isabelle ANACHE
Bâtiments (Schéma directeur immobilier et nouveaux projets)	François TRAVERS et Gwenaël JAUNATRE
Cycle de l'eau : GEMAPI, eau potable, assainissement non collectif	Joseph BLANCHARD et Mickaël BRISSET
Culture- Jumelages	Valérie GAUTIER et Céline LERAY
Collecte et traitement des déchets ménages et assimilés - Economie circulaire (recycleries)	Delphine THABARD et Cyrille BRUNETEAU
Finances - Ressources humaines - mutualisation	Delphine THABARD et Evy GRASSET
Voiries - Espaces verts - Mobilités douces - Travaux	Jean-Louis TEMPLIER et Joseph BLANCHARD
Communication	Maryline AVERTY et Kévin MERCERON

Adresses mail Mairie :

La Communauté de Communes ne transmettra pas de mail sur les boîtes personnelles des élus. A cet effet, il est proposé de créer des adresses professionnelles à l'attention des membres du Conseil. Le coût actuel de l'hébergement des boîtes mail s'élève à 200 €. La création de 15 adresses supplémentaires entraînerait un surcoût de 70 € sur la facture. Seuls Céline Leray et Cyrille Bruneteau sont intéressés.

Prochain Conseil Municipal :

Jeudi 6 août à 19 h 30

Personnel :

Un pot sera organisé pour le départ en retraite de Martine le jeudi 18 Juin à 18 h 30 à la Mairie. Elle sera remplacée par Alison qui est actuellement sous contrat jusqu'au 31/10/2026.

Recensement de la population :

En 2027, la commune devra procéder au recensement de ses habitants. Cette enquête se déroulera du 21 janvier au 20 Février 2027. Un coordonnateur communal doit être désigné d'ici le 26 juin 2026. Delphine THABARD se propose pour assurer cette mission. Un recrutement sera lancé en septembre pour trouver 2 agents recenseurs.

Inauguration de l'Espace de Santé

Cette manifestation aura lieu jeudi prochain en présence de M. le Préfet, d'un représentant du Département et de quelques Maires des communes voisines. Chaque conseiller municipal aura un badge avec son nom.

Volet santé

Plusieurs réunions ont eu lieu sur le thème de la santé : AG du CPTS LVO, AG du CLIC Sud Retz, AG Santé à Domicile. Il en résulte dans tous les organismes et associations de la santé une activité croissante mais des résultats financiers non à l'équilibre.

Bibliothèque :

Lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu : M. Nicolas ROSIERE a été désigné Président, Mmes Yolande ROUSSEAU, secrétaire, Isabelle BRUNETEAU secrétaire-adjointe, Anne BERGUA, trésorière.

Le bilan de l'AG fait état de 165 lecteurs actifs et 6 groupes scolaires accueillis mensuellement. Le résultat financier est excédentaire avec un solde positif au 31/12/2025 de 1 199 €. Une demande a été faite pour la fourniture d'un ou deux ventilateurs.

150 ans de l'église :

Un film a été diffusé à la bibliothèque sur les années 1947 à 1965. 25 personnes étaient présentes au pique-nique. L'après-midi était dédiée à un temps religieux (visite de l'église intéressant),

Communication :

La plaquette « La Marne Infos » est en cours de réalisation.

Evy a finalisé le trombinoscope des élus.

Réunion avec les associations

Toutes les associations (sport, bibliothèque, chasse et scolaire) ont été conviées le jeudi 28 mai afin de consolider les liens et de présenter les nouvelles modalités de fonctionnement (rencontre groupée et individuelle au moins 2 fois par an).

Bâtiments :

- Péri scolaire : Des devis sont en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la charpente, le dossier de permis de construire est en cours d'élaboration.
Un exercice incendie a été organisé au péri scolaire le mercredi 3 juin. Un autre est programmé à la salle de l'Ormeau le 29 juin
- Salle de l'Ormeau : Des protections inox seront installées sur les 4 portes dans le cadre du pré-contrôle du restaurateur prévu durant l'été.
- Salle de Sport : Un devis a été demandé pour un nouveau système d'ouverture et de fermeture pour 4 serrures autonomes à pile avec gestion par téléphone.
- Boulodrome : 2 devis ont été établis pour l'extension et la réfection du terrain extérieur (réalisation envisagée en septembre 2026)
- Eglise : Les regards ont été réhaussés et des dispositifs de sécurité (alarme et extincteurs) ont été mis en place.
- Eclairage public : un recensement des équipements défectueux a été réalisé et un devis a été réalisé.

Atlantic Eau :

Il faudra diminuer de 10 % notre consommation d'eau d'ici 2035. Une campagne de sensibilisation sera menée auprès de la population y compris des enfants. Des autocollants seront apposés dans les bâtiments publics.

Les parterres de fleurs communaux sont alimentés par de l'eau de récupération.

Syndicat CET des 6 pièces :

M. le Maire a été élu Président

Assainissement :

Entre 2016 à 2023, 7 800 € d'impayés ont été constatés. La SAUR a été saisie de cette situation.

La séance est levée à 22 h 10